

GRAND ANGLE

SIARCE

Journal d'information aux Élus

Le cadastre 100 % numérique, un SIGNE de réussite

Éditorial de Michel Binant, Président du SIARCE

Chers élus, chers amis,

En ce début de nouvelle année, je me réjouis de pouvoir vous remettre la 1^{ère} édition de « Grand Angle », nouveau journal d'informations dédié aux Élus sur les activités du Syndicat et sur des sujets d'actualité. J'espère que vous en apprécierez le contenu.

Pour cette 1^{ère} parution, il nous a semblé opportun de mettre en exergue un projet de longue haleine désormais achevé : la numérisation du cadastre. Grâce à la volonté des Élus, celui-ci a pu voir le jour et les Communes pourront bénéficier d'un outil moderne et performant de gestion et d'aménagement de leur territoire.

La numérisation du cadastre, associée aux données existantes (plans des réseaux, données environnementales, métrologie, etc.), permettra à notre Syndicat de posséder un véritable outil de gestion et d'aide à la mise en place de sa politique de restauration de la qualité du milieu naturel.

Quelle réussite, que de travail accompli pour en arriver là aujourd'hui ! Rien de cela n'aurait été possible sans l'engagement de tous. La mutualisation de notre savoir-faire et de nos ressources nous a permis de mettre en place et de financer ce grand projet d'utilité publique répondant toujours mieux aux attentes de nos concitoyens. Quel formidable service rendu aux populations !

L'intercommunalité prend ici tout son sens et nous pouvons être fiers de ce succès. La coopération intercommunale doit offrir des services complémentaires et toujours plus efficaces aux Commu-

nes, dans le respect de leur autonomie. Ce succès illustre un bel exemple d'efficacité intercommunale, richesse que nous devons préserver.

Je tiens à nouveau à saluer cet esprit de solidarité et je ne doute pas que nous irons encore plus loin dans nos échanges. En effet, de nombreuses Communes nous ont demandé d'intégrer des données supplémentaires spécifiques à leurs besoins (Plan Local d'Urbanisme, réseau d'assainissement, etc.).

Au moment où j'écris ces mots, permettez-moi de faire un vœu : que cette dynamique de l'intercommunalité soit renforcée.



Sommaire

- Un peu d'histoire* 2
- Le cadastre numérisé : un outil performant au service des usagers* 3
- Témoignages de quelques utilisateurs* 5
- La consultation du cadastre : disponibilité, performance, sécurité* 6
- L'accès à vos données en quelques clics* 7
- Une équipe à votre service* 8

La notion de cadastre, quel que soit le lieu ou l'époque, a toujours été associée à la possession du sol et à ses modalités d'occupation. Son origine remonte à la plus haute antiquité et elle a joué un rôle essentiel en constituant l'une des bases de la richesse individuelle. Les collectivités ont donc pensé très tôt à opérer un prélèvement sur cette forme de richesse. Pour ce faire, il était primordial de connaître la nature, la valeur du sol et son étendue.

Au XIX^{ème} siècle, cette tâche était dévolue aux géomètres du cadastre (fig. 1 et 2). Ceux-ci jouaient un rôle prédominant dans le bon fonctionnement des sociétés et ont légué de précieuses informations aux historiens, tel l'intérêt que représente pour les chercheurs le cadastre napoléonien.

En effet, Napoléon joua un rôle prépondérant dans l'histoire de la cartographie française en faisant réaliser la carte d'Etat Major (1/80000^{ème}) et par la suite le cadastre napoléonien (inférieur au 1/5000^{ème}, fig. 3). Le cadastre avait pour objectif de connaître avec précision les propriétés foncières pour une meilleure contribution à l'impôt.



Fig. 1

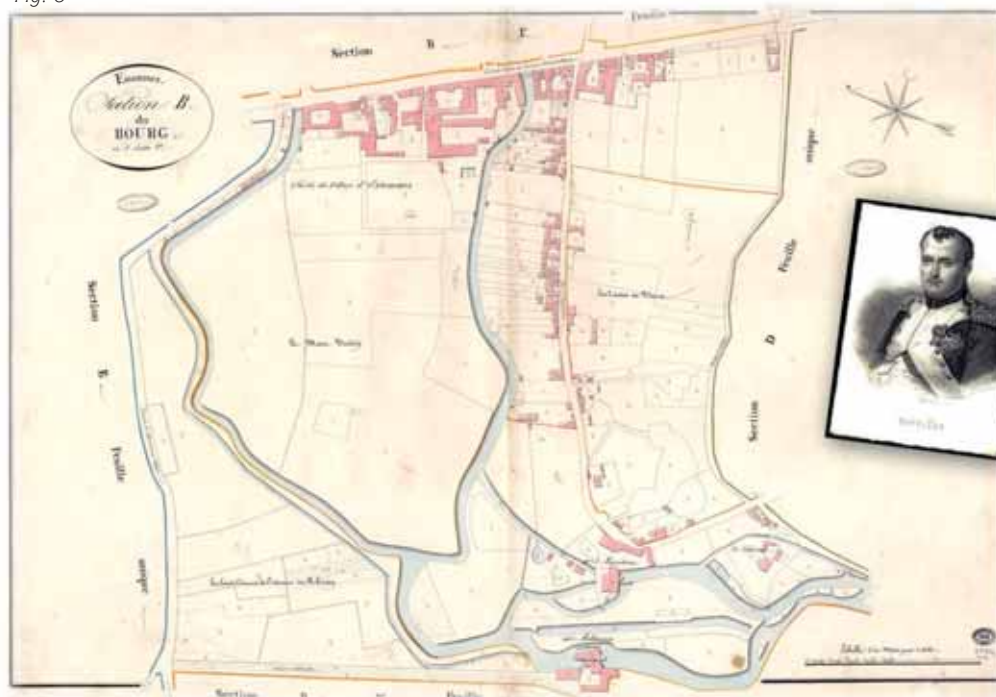
leur contribution à l'impôt. Le service cadastral était ainsi rattaché au Ministère des Finances.

C'est la loi de finances du 15 septembre 1807 qui est à l'origine du cadastre parcellaire français, dont les principaux travaux s'achèvent dès 1850, remplaçant ainsi le cadastre par « masses de culture » (terrains cultivés de la même manière et de récoltes identiques). Ce nouveau cadastre doit être le complément du Code Civil et doit constituer la garantie de la propriété individuelle. Dès lors, il doit prendre en compte, outre le type de culture, le nom et le revenu des propriétaires.



Fig. 2

Fig. 3



Cependant, au fil des siècles, le cadastre n'était plus tenu à jour et perdait de sa valeur : le développement urbain, industriel et celui des voies de communication vinrent transformer rapidement la situation parcellaire et mettaient en évidence la nécessité d'une rénovation.

Ainsi, tout au long du XX^{ème} siècle des réformes se succédèrent pour élaborer le cadastre actuellement en vigueur en France.

Depuis une quinzaine d'années, l'Etat a engagé le processus de dématérialisation du cadastre français, par le biais de la Direction Générale des Impôts, afin d'en permettre à terme une consultation directe sur Internet.

Le cadastre numérisé : un outil performant au service des usagers

Etre toujours plus performant

L'opération de numérisation du cadastre, engagée par le SIARCE depuis 2001, fait suite à la mise en place d'une politique conventionnelle avec la Direction Générale des Impôts (D.G.I.) qui a signé un protocole d'accord national afin de systématiser l'informatisation du plan cadastral sur l'ensemble du territoire français.

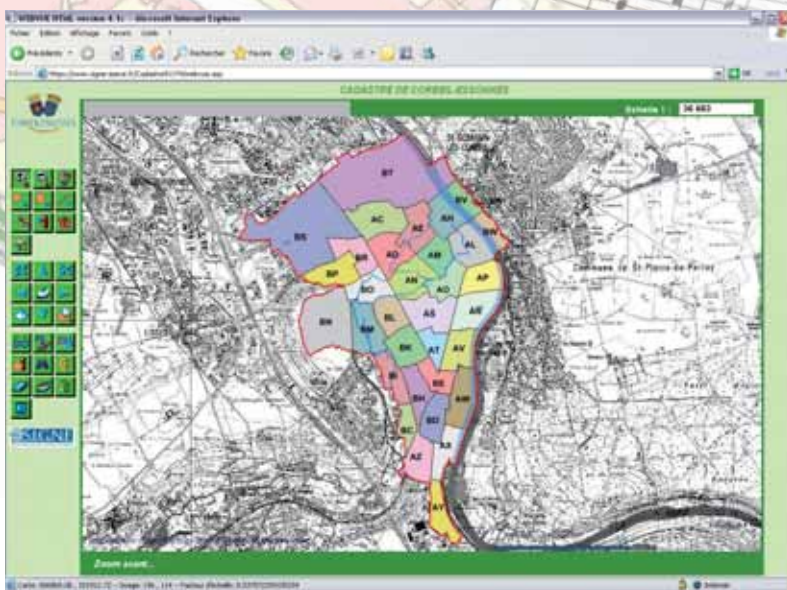
Dans ce contexte, et afin de répondre toujours plus efficacement aux besoins des Élus et par là même des usagers, le SIARCE, pour le compte des Communes, a signé une convention le 30 avril 2003 avec la D.G.I afin de numériser le cadastre des Communes concernées, tout en réalisant des économies d'échelle substantielles. Le SIARCE a signé également des conventions avec des partenaires financiers : la Commission Exécutive d'Entretien de la rivière Essonne, la SAFER Ile-de-France, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone et la Société des Eaux de l'Essonne.

Un accès aux données en toute célérité et sécurité

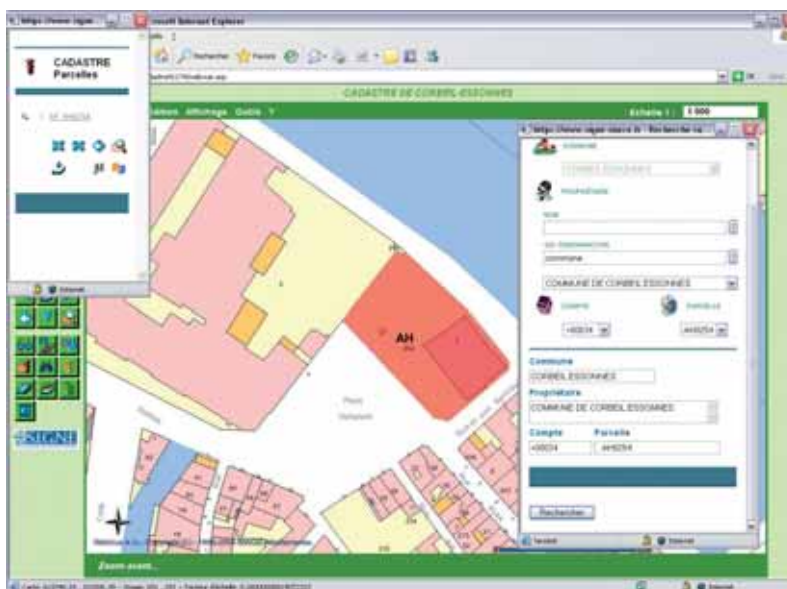
Aujourd'hui, le cadastre est numérisé et opérationnel sur l'ensemble des 27 Communes qui ont participé à ce projet, et permet aux utilisateurs, par le biais d'un site sécurisé géré par le Syndicat, un accès plus aisé aux informations cadastrales dans un premier temps, mais également l'accès à la photo aérienne de la Commune.

En plus du plan cadastral, chaque Commune peut bénéficier des fichiers fonciers de son territoire comprenant :

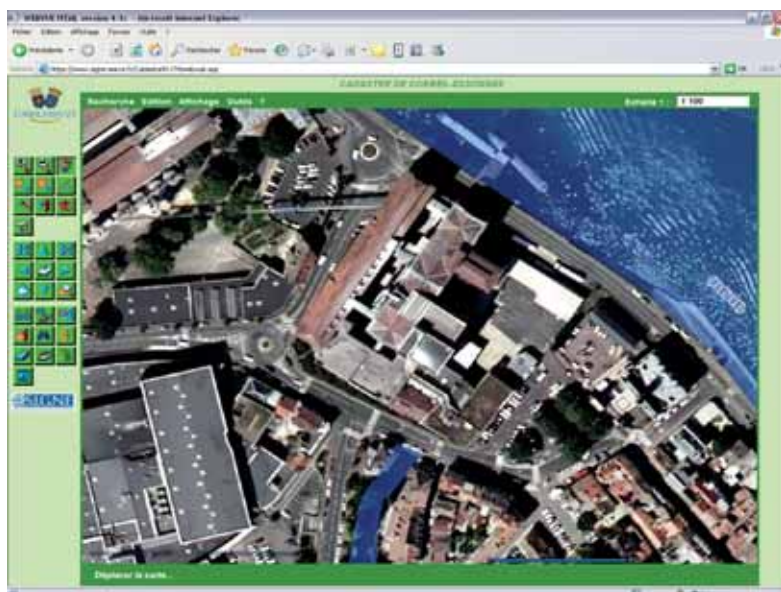
- ▶ le fichier propriétaire,
- ▶ le fichier des propriétés non bâties,
- ▶ le fichier des propriétés bâties,
- ▶ le fichier des Propriétés Divisées en Lots (PDL), avec les fichiers des propriétés bâties et / ou non bâties,
- ▶ le fichier lots / local avec le fichier des propriétés bâties,
- ▶ le dictionnaire des voies et lieux-dits qui correspond au Fichier ANnuaire TOpographique Initialisé Réduit (FANTOIR)



Le tableau d'assemblage



Le plan cadastral et la recherche d'informations



La photo aérienne

Une véritable mission de service public

Afin d'utiliser les données cadastrales, le SIARCE et les Communes ont fait une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté », s'engageant ainsi à respecter notamment certaines mesures de sécurité.

Dans ce cadre, les Communes bénéficieront des mêmes droits d'usage des données cadastrales que le SIARCE pour remplir leur mission de service public auprès des usagers. Ces droits, étant évidemment limités aux zones d'intervention respectives de chaque Commune, et les données ne seront utilisées, comme le souligne M. SIMEANT, Inspecteur des Services Fiscaux de l'Essonne, qu'à des fins spécifiques.

Article de M. Patrice SIMEANT,

Inspecteur, 6^e division, des Services Fiscaux de l'Essonne

Depuis le début des années 1990, la Direction Générale des Impôts aide, dans le cadre de conventions signées à cet effet, les collectivités qui le souhaitent à informatiser le plan cadastral de leur circonscription selon un format les autorisant à mettre ensuite au point un système d'information géographique (SIG) structuré.

Le 30 avril 2003, une convention a été signée entre le SIARCE et la DSF de l'Essonne en vue de procéder à la numérisation des plans cadastraux des communes adhérentes au SIARCE.

Les données cartographiques ont été constituées pour l'ensemble de ces communes. Les données littérales de la documentation cadastrale peuvent dès lors leur être rattachées.

L'association de ces deux bases de données, l'une cartographique et l'autre littérale, permet d'élaborer ces systèmes d'information géographique. Plus ou moins complets, ils permettent de représenter et d'analyser tout ce qui existe sur une zone géographique et autorisent, en général, la consultation et la délivrance d'informations cadastrales.

Le droit d'usage accordé par la Direction Générale des Impôts pour ces données a été précisé dans la convention de numérisation signée avec le SIARCE :

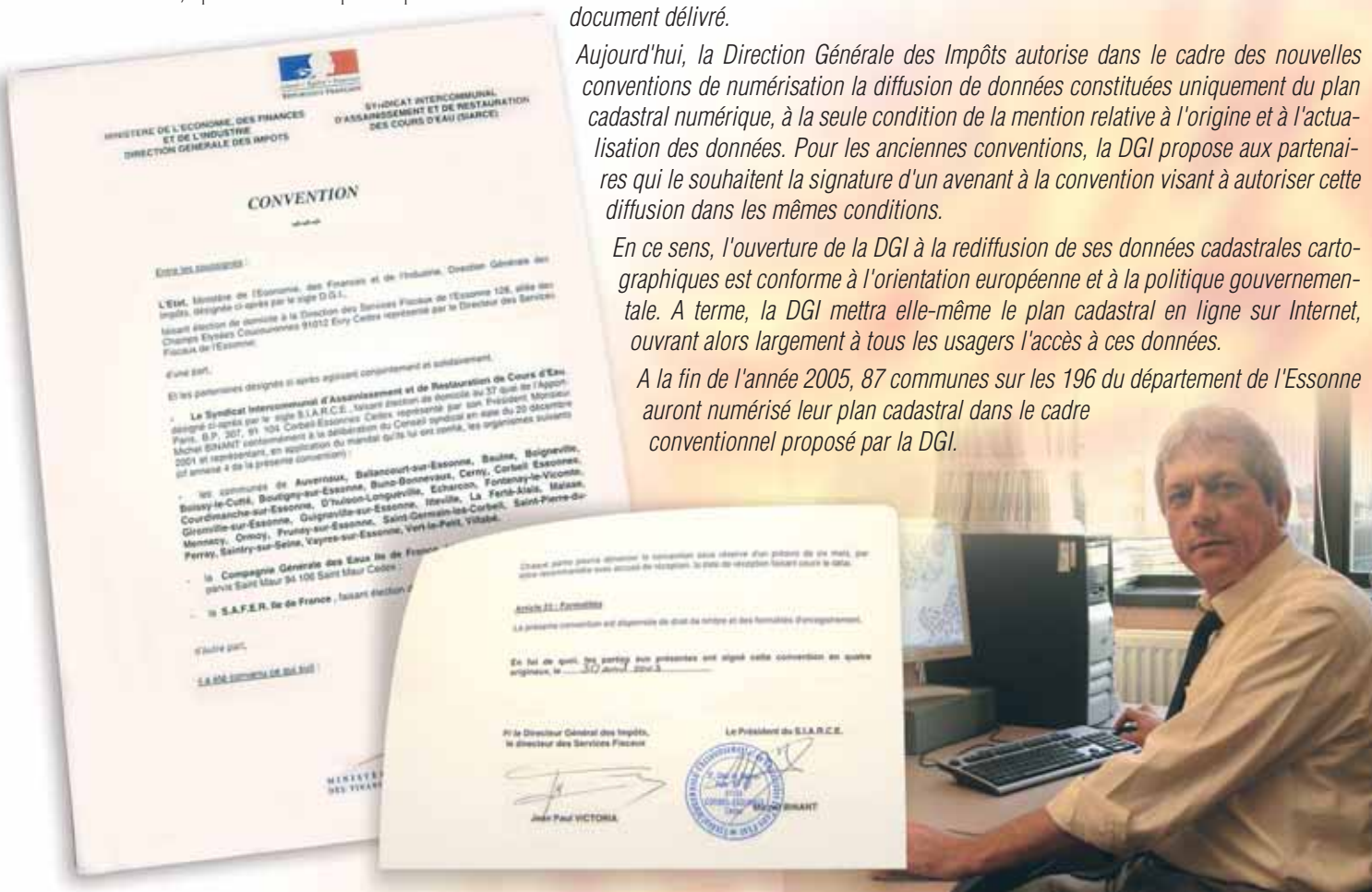
- les données littérales ne doivent être utilisées qu'à des fins administratives, statistiques ou économiques. Les données nominatives ne peuvent être utilisées ni à des fins de propagande électorale, ni à des fins publicitaires ou commerciales.

- la diffusion des données cartographiques n'est pas permise pour des produits contenant uniquement des données cadastrales. En effet, elle est limitée à la diffusion de produits composés pour partie de données cadastrales. Par ailleurs, la mention de l'origine et de la date d'actualisation des données cartographiques cadastrales doit apparaître sur le document délivré.

Aujourd'hui, la Direction Générale des Impôts autorise dans le cadre des nouvelles conventions de numérisation la diffusion de données constituées uniquement du plan cadastral numérique, à la seule condition de la mention relative à l'origine et à l'actualisation des données. Pour les anciennes conventions, la DGI propose aux partenaires qui le souhaitent la signature d'un avenant à la convention visant à autoriser cette diffusion dans les mêmes conditions.

En ce sens, l'ouverture de la DGI à la rediffusion de ses données cadastrales cartographiques est conforme à l'orientation européenne et à la politique gouvernementale. A terme, la DGI mettra elle-même le plan cadastral en ligne sur Internet, ouvrant alors largement à tous les usagers l'accès à ces données.

A la fin de l'année 2005, 87 communes sur les 196 du département de l'Essonne auront numérisé leur plan cadastral dans le cadre conventionnel proposé par la DGI.



Témoignages de quelques utilisateurs

Partager les données pour être encore plus efficace

Le plan cadastral informatisé constitue une première couche en matière d'information géographique. Grâce à ces outils, les services du Syndicat peuvent localiser avec précision l'ensemble des réseaux gérés, consulter et saisir les caractéristiques de ces réseaux mais aussi programmer des interventions et s'assurer de leur bonne réalisation.

Dans un futur proche, ces données pourront être complétées par tout type de renseignement relatif à l'aménagement du territoire (réseaux, Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, etc.)

Afin de répondre toujours plus efficacement aux besoins des Communes en matière d'assainissement intercommunal, de prévention des inondations, etc., il nous est apparu nécessaire d'intégrer ces informations dans le cadre d'échange de données, selon des modalités qui restent à définir.

En unissant nos connaissances, nous aurons une meilleure maîtrise des problématiques liées au territoire des Communes adhérentes et pourrons ainsi en assurer une meilleure gestion.

En mairie

Témoignage de Mme Laurence Sauret, Responsable urbanisme mairie de Vert-le-Petit

L'outil de consultation du cadastre nous a apporté que des avantages et notamment un gain de temps appréciable grâce à sa facilité d'emploi, la prise en main étant acquise dès que l'on pratique régulièrement.

De plus, les recherches d'informations cadastrales sont plus rapides que les recherches sur microfiches, et nous avons la possibilité d'imprimer, option que nous n'avions pas auparavant.

Cet outil nous donne la possibilité de reproduire des extraits de plans du cadastre et la fonction de recherche par thème est très pratique avec de nombreuses possibilités : liste des riverains d'une voie, d'un quartier, etc. Auparavant, ces listes étaient établies manuellement.

Pour l'avenir, nous attendons impatiemment l'intégration des données du POS, puis celles des différents réseaux, la possibilité de personnalisation des documents édités (blason, ajouts de renseignements selon les besoins, etc.) et la possibilité d'agir sur les formats d'impression.

Au SIARCE

Témoignage de Cécile Périssé, technicienne rivière

Etant amenée régulièrement à rechercher des parcelles et leurs propriétaires, je passais, jusqu'à présent, beaucoup de temps à consulter le cadastre en version papier. La manipulation des feuilles était délicate et malaisée, notamment en raison de leur format ; il était, ainsi, difficile de faire des copies des zones recherchées.

Depuis quelques temps, je peux me connecter à l'application cadastre disponible sur le site Intranet du S.I.G.N.E. via le portail Okey du Syndicat. Rapide d'accès et d'une utilisation aisée, je l'utilise très souvent : l'interface est claire et agréable et de nombreux critères sont disponibles et rendent les recherches beaucoup plus conviviales. De plus, elle possède de nombreuses autres applications, telles que la création de rapport et l'édition de plans, qui la rendent très fonctionnelle.

Le gain de temps est, pour moi, remarquable et les informations recueillies sont souvent beaucoup plus complètes.



La consultation du cadastre : disponibilité, performance, sécurité

Un réseau complexe et performant

La consultation du cadastre nécessite l'utilisation de 5 serveurs : 3 pour l'application et 2 pour la sécurité :

Les utilisateurs se connectent via Internet sur le serveur WEB sécurisé du SIARCE dédié au cadastre. Celui-ci, utilisant le protocole SSL qui garantit le cryptage des informations, transmet l'ensemble des requêtes (affichage d'une carte, d'une fiche parcelle, d'une microfiche ...) au serveur d'application.

Le serveur d'application est le cœur du système : il est chargé de traiter les requêtes et de réaliser l'ensemble des traitements. Pour cela, il fait appel au

serveur de base de données (ORACLE) pour accéder aux données cadastrales et générer ainsi les résultats qui sont transmis aux utilisateurs. Cette base de données assure un accès restreint et la sécurité des données cartographiques et foncières.

Les deux autres serveurs (pare-feu et anti-intrusion) ont pour fonction d'assurer la sécurité du système.

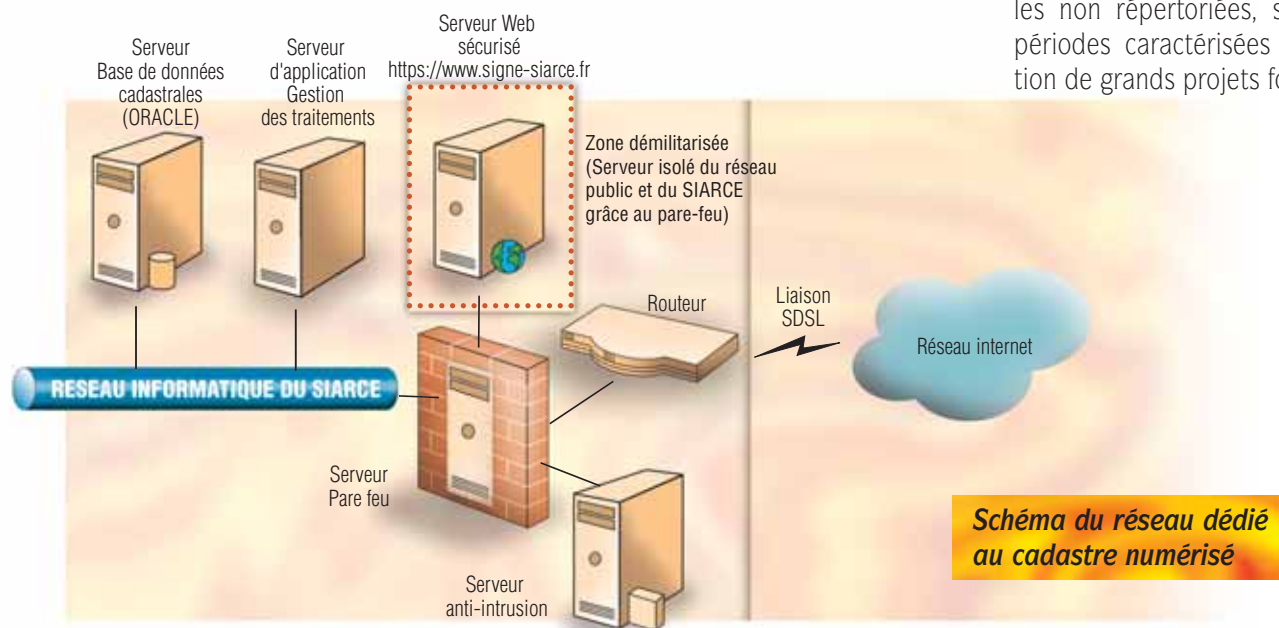
Une consultation disponible 24h sur 24h

La consultation se fait par connexion sur un serveur WEB situé au SIARCE et entièrement dédié au cadastre (adresse <https://www.signe-siarce.fr>).

Chaque Commune peut accéder à son cadastre en consultant ce site 24h sur 24h à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Les mises à jour sont annuelles : le SIARCE achète les fichiers foncières à la DGI au mois de juin (date à laquelle il sont disponibles) et obtient en même temps la cartographie par convention. Les planches et la matrice cadastrale sont alors compilées et mises à disposition des communes et du personnel du SIARCE.

La matrice cadastrale datant du 1^{er} janvier (situation de référence servant de base à l'imposition) et la cartographie du mois de juin, un décalage de six mois subsiste entre les deux. Cela augmente le risque d'avoir des parcelles non répertoriées, surtout lors de périodes caractérisées par la réalisation de grands projets foncières.



Les travaux de numérisation en quelques dates ...

20 décembre 2001 : le SIARCE lance la numérisation du cadastre des Communes adhérentes par délibération du Comité Syndical,

30 avril 2003 : signature de la convention entre la Direction Générale des Impôts (D.G.I.) et le SIARCE,

10 juillet 2003 : début des travaux de numérisation,

Janvier 2005 : achèvement des travaux de numérisation,

29 mars 2005 : mise en conformité de l'ensemble des Communes adhérentes aux prescriptions de la D.G.I.,

24 mai 2005 : accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), pour la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique utilisant les fichiers foncières et le cadastre numérisé,

Octobre 2005 : intégration des données cadastrales sur le serveur informatique du SIARCE,

Janvier 2006 : mise à disposition des données cadastrales sur Internet.

L'accès à vos données en quelques clics

Exemple d'utilisation du logiciel cadastral : accès aux renseignements parcellaires à partir du nom d'un propriétaire.



Etape 1 : Pour lancer le formulaire de recherche de parcelle par propriétaire, cliquez sur

Recherche → Parcelle → Propriétaire

Etape 2 : Sélectionnez la Commune dans le menu déroulant, puis saisissez le nom du propriétaire. Validez en cliquant sur « ? »

Etape 3 : Sélectionnez le propriétaire, le compte et la parcelle dans les menus déroulants.

Etape 4 : Une fenêtre récapitulant les informations s'ouvre alors, cliquez sur « rechercher » pour valider.



Etape 5 : Le logiciel se positionne sur la parcelle choisie et affiche un lien vers sa fiche. Cliquez sur ce lien.

Etape 6 : Vous accédez à la fiche parcelle en cliquant sur le lien. Cliquez sur le lien « μ » (microfiche).

La numérisation du cadastre en quelques chiffres

- ▶ 18 mois de travaux pour un montant global de 154 042.50 € HT,
- ▶ 82 741 parcelles numérisées,
- ▶ 405 sections cadastrales,
- ▶ 27 communes

PROPRIETAIRES		PROPRIÉTÉ		PROPRIÉTÉ BÂTI	
NOM	ADRESSE	NUMERO	SECTION	NUMERO	SECTION
MARTIN PIERRE	1 RUE DE LA LIBERTÉ	AB001	1	AB001	1

Etape 7 : Vous accédez au relevé de propriété.

Pour répondre à toutes vos interrogations concernant l'utilisation de l'outil de consultation des données cadastrales, ou toute information relevant du SIGNE, notre équipe est à votre écoute et se tient à votre service

De gauche à droite :

Olivier DUFAYT, Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux

Laurent BERNASCONI, Ingénieur Informaticien

Bruno PILLIAS, Chef de service

Pascal LOPÈS, Technicien

CONTACT :
Bruno PILLIAS
01 60 89 82 27
b-pillias@siarce.fr



Directeur de la publication : Michel Binant

Directeur de la Rédaction : Jean-Luc Combrisson

Orchestré par Jean-Jacques Azria,

Mis en musique par le service Communication 01 60 89 82 47

Interprété par le service SIGNE



Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau

37, Quai de l'Apport Paris - 91813 Corbeil-Essonnes cedex - Tél. 01 60 89 82 20 - Fax 01 64 96 41 42 - courriel : siarce@siarce.fr - Site web : www.siarce.fr

Responsable Communication : Gwladys WIPLIE - 01 60 89 82 47 - g-wiplie@siarce.fr

Mise en page et impression : ALINEA - 01 60 89 51 90 - alineacom@club-internet.fr